Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Munitions Division (BK) / Division des munitions (BK) 11 Laurier St./11, rue Laurier 8C2, Place du Portage, Phase III Gatineau Québec K1A 0S5

ion	Date	
	2015-05-28	
férence du client		
férence de SEAG		
CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME
L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
		Eastern Daylight Saving Time EDT
Other-Autre:]	,
er toutes questions à:	I	uyer Id - Id de l'acheteur
ne	FAX No.	N° de FAX
	(819) 95	56-5650
es et construction: AL DEFENCE		
	- L'invitation pre	férence du client férence de SEAG CCC No./N° CCC - FMS No./N° V - L'invitation prend fin ::

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée				
See Herein					
Vendor/Firm Name and Address					
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur					
Telephone No N° de téléphone					
Facsimile No N° de télécopieur					
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)					
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/					
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)					
de l'entrepreneur (taper ou ecrité en caractères à imprimene)					
Signature	Date				



Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Public Works and Government Services Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 bour Clauses et Conditions Document No.W8482-167864/A

Te Te			Dest. Code	Inv. Code	v _t O	U. of I.	Unit Price/ FOB	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Delivery Red Del Offered	Del Offered
Arti	Article	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
	1	NSN - NNO: 1385-99-547-3417	W0100	W010B	10	Each	÷	XXXXXXXXXX	See Herein	
		INJECTOR			•					
	<u> </u>	C/O BARREL AND BREECH, P/O LIMPET								
		MINE DISPOSAL EQUIPMENT								
		•								
	<u> </u>	Unit of Measure - Unite de mesure:								
		EA			•					
		NSCM/CAGE - COF/CAGE: K1005			•					
		Part No N° de la partie:			•					
		TX52GA	•		•					

Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-167864/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-167864

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur 343bk

File No. - N° du dossier 343bkW8482-167864

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier W8482-167864

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 2	L – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2
1.2	RESOIN	2
13	COMPTE RENDU	2
1.4	ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	
2.1	Instructions, clauses et conditions uniformisées	3
2.2	PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4	LOIS APPLICABLES	4
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	6
PARTIE	5 – ATTESTATIONS	7
5.1	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	7
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	8
6.2	BESOIN	8
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	8
6.4	DURÉE DU CONTRAT	8
6.5	RESPONSABLES	8
6.6.	PAIFMENT	9
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.	9
6.8	ATTESTATIONS	10
6.9	LOIS APPLICABLES	TO
6.10	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	10
6.11	CONTRAT DE DÉFENSE	10
6.12	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	10
6.13	PREPARER L'ARTICLE(S) POUR LA LIVRAISON	11
6.14	INSPECTION ET ACCEPTATION.	11
6.15	INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - LIVRAISON À DESTINATION	11
6.16	CONSIGNEE	11

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier W8482-167864

ld de l'acheteur - Buyer ID 343BK N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Exigences relatives à la sécurité 1.1

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2

Le ministère de la Défense nationale souhaite se procurer 10 injecteurs (AUCUN substitut ou produit équivalent), conformément au numéro de pièce ci-dessous, pour utiliser avec le Limpet Mine Disposal equipment dont se sert actuellement la Marine royale canadienne.

Compte rendu 1.3

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Accords commerciaux 1.4

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W8482--167864/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W8482--167864

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier W8482-167864 % Id de l'acheteur - Buyer ID \$343BK\$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions</u> <u>uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Les paragraphes 04 et 05 de l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées <u>2003</u> incorporées ci-haut par renvoi, sont supprimées en entier et remplacées par ce qui suit :

Les soumissionnaires qui sont incorporés ou une entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant à titre de coentreprise, ont déjà fourni une liste des noms de tous les individus qui sont administrateurs du soumissionnaire, ou le nom du propriétaire, au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA). Ces soumissionnaires doivent diligemment informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms des administrateurs pendant ce processus d'achat ainsi que pendant la période du contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander à un soumissionnaire de fournir des formulaires de consentement dûment remplis et signés (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire – PWGSC-TPSGC 229) pour toute personne ou toutes les personnes mentionnées cidessus, et ce dans un délai précis. À défaut de fournir les formulaires de consentement et les renseignements connexes dans le délai prévu, ou à défaut de coopérer dans le cadre du processus de vérification, la soumission sera déclarée non recevable. »

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

A9131C (2014-11-27) <u>Programme des marchandises contrôlées</u> B1000T (2014-06-26) <u>Condition du matériel - soumission</u>

B3000T (2006-06-16) Produits équivalents

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier W8482-167864

Id de l'acheteur - Buyer ID 343BK N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

Lois applicables 2.4

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, Canada, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID 343BK N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier W8482-167864

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

Instructions pour la préparation des soumissions 3.1

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de a) b) soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgcpwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières 1) recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à 2) anneaux.
- Fluctuation du taux de change 3.1.1 C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Attestations Section III:

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W8482-167864/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W8482-167864 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier W8482-167864 % Id de l'acheteur - Buyer ID \$343BK\$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0222T (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

 \mbox{N}° de l'invitation – Solicitation No. W8482--167864/A \mbox{N}° de réf. du client – Client Ref. No. W8482--167864

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier W8482-167864

Id de l'acheteur - Buyer ID 343BK N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées <u>2003</u>. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

N° de l'invitation - Solicitation No. W8482-167864/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W8482-167864

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier W8482-167864

Id de l'acheteur - Buyer ID $343BK \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité. 6.1.1 6.2 L'entrepreneur doit fournir the goods, conformément au besoin décrit à liner item 001 et à sa soumission technique intitulée _____, en date du _____. 6.2.1 Biens et (ou) services optionnels L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à _____ du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat. L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur. 6.3 Clauses et conditions uniformisées Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditionsuniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Conditions générales 2010A (2014-09-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante. Durée du contrat 6.4 6.4.1 Date de livraison Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le (insérer la date). 6.5 Responsables 6.5.1 Autorité contractante L'autorité contractante pour le contrat est :

Pamela Bailey

Agente de négociation des contrats | Contracting Officer

C|E: pamela.bailey@pwgsc.gc.ca

Defence and Major Projects Sector (DMPS).

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada | Public Works and Government Services

Place du Portage, Phase III, 11, rue Laurier Street, Gatineau, QC K1A 0S5

Gouvernement du Canada | Government of Canada

Phone 819 956 3470

Fax 819 956 5650

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W8482-167864/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W8482-167864

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier W8482-167864 Id de l'acheteur - Buyer ID $343BK \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat TBD:

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur
Nom :
Titre:
Organisation :
Adresse:
Téléphone :
Courriel :
5.6. Paiement
6.6.1 Base de paiement
À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé <i>un prix ferme précisé(s) dans le contrat</i> selon un montant total de\$. Les droits de douane <i>sont inclus</i> et les taxes applicables sont en sus.
Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ce modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.
6.6.2 Méthode de paiement

H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

6.6.3 Clauses du Guide des CCUA

C2000C (2007-11-30) <u>Taxes - entrepreneur établi à l'étranger</u> G1005C (2008-05-12) <u>Assurances</u>

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

 a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés àl'adresse suivante pour attestation et paiement.

The Department of National Defence Maritime Forces Atlantic Attn: Accounts Payable Section, Bldg S90, Rm 334 PO Box 99000, Stn Forces Halifax NS B3K 5X5

 Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

Page 9 of - de 11

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W8482-167864/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W8482-167864 N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $343BK \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier W8482-167864

 Un (1) exemplaire doit être envoyé au : Department of National Defence 101 Col By Drive Attn : D Mar 4-3-5-6 Ottawa ON

d. Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ______, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

K1A 0K2

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

a) les articles de la convention;		
b) 2010A (2014-09-25) Condition	s générales - biens	s (complexité moyenne);
c) la soumission de l'entrepreneu		
		oment de l'attribution du contrat : « clarifiée le
» ou « , modifiée le	» et inscrire l	a ou les dates des clarifications ou
modifications).		

6.11 Contrat de défense

Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

6.12 Clauses du Guide des CCUA

B4060C 2011-05-16 <u>Marchandises contrôlées</u>
B7500C (2006-06-16) <u>Marchandises excédentaires</u>
D2000C (2007-11-30) <u>Marquage</u>
D2001C (2007-11-30) <u>Etiquetage</u>

D2025C (2013-11-06) Matériaux d'emballage en bois

D5510C (2014-06-26) <u>Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada</u>

D5515C (2010-01-11)<u>Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis</u>

D5540C (2010-08-16) <u>ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité Q)</u>

D5604C (2008-12-12)Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W8482-167864/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W8482-167864

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $343BK \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier W8482-167864

D6010C (2007-11-30) <u>Palletization</u> D9002C (2007-11-30) <u>Incomplete Assemblies</u>

6.13 Preparer l'article(s) pour la Livraison

L'entrepreneur doit préparer tout l'(les)article(s) pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-036/SF-000*, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer l'(les)article(s) numéro(s) un (1) à raison de unités par paquet.

6.14 Inspection et acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.15 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) Halifax NS selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

6.16 Consignee

Formation Commander HMC Dockyard Bldg D-206 Door 1 through 13 Halifax NS